

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1964, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 14

Finances et Affaires économiques.

AFFAIRES ECONOMIQUES

Rapporteur spécial : M. Marc DESACHÉ

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Erich Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Martial Brousse, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 549 et annexes, 568 (tomes I à III et annexe 13), 586 (tomes I et II, annexes VI et X) et in-8° 101.
Sénat : 22 (1963-1964).

Mesdames, Messieurs,

Le fascicule budgétaire concernant la branche « Affaires économiques » du Ministère des Finances et des Affaires économiques ayant été, l'année dernière, supprimé et les différents crédits qu'il retraçait intégrés dans le fascicule des « services financiers », nous avons été amenés, en 1963, à limiter notre rapport aux chapitres du fascicule concernant les actions purement économiques du Ministère des Finances.

La situation étant la même cette année, nous ferons, par conséquent, porter notre examen sur les seuls chapitres du budget des services financiers concernant les interventions publiques dans le domaine économique, laissant le soin au rapporteur spécial de ce budget, notre collègue, M. Tron, de vous présenter les autres chapitres et notamment les chapitres de personnel qui, pour partie, concernent les agents affectés aux services des Affaires économiques.

Le tableau de la page suivante donne la nomenclature des différents chapitres qui font l'objet du présent rapport.

NUMEROS des chapitres.	NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1963.	CREDITS PREVUS POUR 1964			DIFFERENCES entre 1963 et 1964.
			Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
			(En francs.)			
	4 ^e partie. — <i>Action économique.</i> <i>Encouragements et interventions.</i>					
44-80	Encouragement aux recherches dans le domaine commercial	300.000	300.000	»	300.000	»
44-81	Aide aux organisations de consommateurs.....	850.000	850.000	— 550.000	300.000	— 550.000
44-82	Assistance technique au commerce. — Enseignement commercial.....	2.460.000	2.460.000	»	2.460.000	»
44-84	Subventions pour l'expansion économique à l'étranger	18.364.230	18.364.230	+ 2.980.000	21.344.230	+ 2.980.000
44-85	Garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers.....	35.000.000	35.000.000	»	35.000.000	»
44-86	Remboursement des charges fiscales et sociales à certaines activités industrielles et agricoles..	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	»
44-87	Subvention à l'institut international des classes moyennes	7.000	7.000	»	7.000	»
44-88	Coopération technique.....	150.000	150.000	»	150.000	»
		57.131.230	57.131.230	+ 2.430.000	59.561.230	+ 2.430.000

PREMIERE PARTIE

LE COMMERCE INTERIEUR

I. — Encouragement aux recherches dans le domaine commercial

(chapitre 44-80).

Il est proposé de reconduire, en 1964, le crédit de 300.000 F ouvert à ce titre les années précédentes.

Ces crédits doivent permettre de développer des recherches dans les trois directions suivantes :

— amélioration des connaissances statistiques sur la structure et l'évolution du commerce ;

— étude des problèmes économiques, en ce qui concerne notamment les méthodes modernes de gestion des entreprises commerciales ;

— aspects psychologiques et sociologiques des processus de modernisation mis en œuvre dans le secteur commercial.

A. — DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES STATISTIQUES

1° Les crédits précités ont été surtout utilisés, en matière statistique, à développer les activités de l'*Association française de recherches et d'études statistiques commerciales* (A. F. R. E. S. C. O.). Cet organisme a reçu les subventions suivantes :

— en 1961 : 62.000 F ;

— en 1962 : 80.000 F ;

— en 1963 : 80.000 F (1).

(1) Auxquels il faut ajouter un crédit supplémentaire de 60.000 F qui a été demandé au Fonds national de Productivité.

Ainsi, l'A. F. R. E. S. C. O. a-t-elle pu orienter ses actions dans les quatre directions suivantes :

— une enquête permanente d'ordre purement statistique sur les variations de l'appareil commercial français quant au nombre des établissements et des points de vente, dans le commerce de gros et de détail, ventilé selon la forme des entreprises ;

— une enquête sur la structure départementale du commerce, afin de connaître le réseau de distribution pour chaque branche d'activité et la contexture respective du commerce urbain et du commerce rural. Cette enquête, menée jusqu'à présent dans une douzaine de départements et à Paris, révèle l'importance du phénomène de désécialisation et l'ampleur des ramifications commerciales, tant sur le plan des grandes entreprises, anciennes ou récentes, que sur celui du petit et moyen commerce. Elle renseigne les producteurs et fabricants sur l'importance et la complexité des débouchés ;

— l'étude de l'évolution interne des structures : adaptation des différentes branches du commerce aux modifications des besoins et des habitudes des consommateurs et influence de l'agencement du dispositif commercial sur les consommateurs ;

— des études spéciales, monographies ou notes particulières soit pour une fonction commerciale, soit pour une forme d'entreprise, soit pour le compte d'un autre organisme ou d'un Comité régional.

2° D'autres organismes spécialisés, de caractère semi-public ou privé, sont également encouragés à développer leurs recherches statistiques. Il s'agit en particulier :

a) Du *Centre d'études du commerce* :

— qui gère un fichier central des centres commerciaux et assure chaque année la publication d'un document faisant le point sur le nombre et la structure des centres existants, à Paris et en province ;

— et qui effectue des études sur les chiffres-mesures, ratios et indices de productivité dans un certain nombre de branches professionnelles.

b) De *l'Institut français du libre service* qui continue à effectuer chaque année un recensement permanent des magasins et rayons en libre service et en fait l'objet d'une publication.

B. — ÉTUDE DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

Les subventions versées à ce titre concernent :

1° Le *Centre d'études du commerce* dont les activités concernent :

— l'étude des prix hiérarchisés objectifs, de manière à placer dans une perspective plus scientifique cet important chapitre de la gestion des entreprises commerciales ;

— une enquête sur le commerce rural ;

— l'étude des ventes par tournées et camions-magasins ;

— des recherches d'ordre prospectif sur l'évolution de la structure commerciale d'un certain nombre d'agglomérations urbaines ;

2° Le *Centre d'observation économique de la Chambre de commerce de Paris* qui effectue différentes études ;

3° *Divers organismes universitaires* qui se sont spécialisés depuis ces dernières années, dans l'étude des problèmes commerciaux. Il s'agit des Instituts d'administration des entreprises des Universités :

— d'Aix - Marseille ;

— de Bordeaux ;

— de Rennes.

C. — ASPECTS PSYCHOLOGIQUES ET SOCIOLOGIQUES DES PROCESSUS DE MODERNISATION MIS EN ŒUVRE DANS LE SECTEUR COMMERCIAL

Dans ce domaine, des recherches sont effectuées sur différents sujets tels que le comportement des commerçants vis-à-vis du progrès technique, la structure de la consommation et de la distribution dans les grands ensembles immobiliers, la rationalité du comportement des ménagères dans leurs achats alimentaires, l'étude de la structure actuelle des services commerciaux des entreprises de production et de son évolution passée et à venir, etc.

II. — Aide aux organisations de consommateurs (chapitre 44-81).

Le crédit prévu pour 1964 est en diminution de 550.000 F par suite du transfert au chapitre 34-84 — Matériel du service des enquêtes économiques — du crédit de 550.000 F qui avait été affecté en 1963 aux frais techniques des émissions du « Téléx consommateur » et qui, à l'avenir, seront imputés sur ce chapitre.

Bien que ce chapitre relève de la partie du budget des services financiers, rapportée par M. Tron, nous signalerons, pour mémoire, que la dotation affectée à l'émission Téléx consommateur est, pour 1964, en forte augmentation puisqu'elle passe à 1.550.000 F.

Quoi qu'il en soit, amputé des crédits du Téléx consommateur, le présent chapitre ne présente plus qu'une dotation de 300.000 F analogue à celle des deux dernières années.

Ce crédit est destiné à permettre à certaines organisations spécialisées de consommateurs de mener à bien certaines tâches dans les domaines suivants :

— information et éducation des consommateurs en ce qui concerne le marché, la valeur comparée des produits, la réglementation ;

— participation aux études et enquêtes destinées à préciser les besoins des consommateurs et les conditions dans lesquelles ils peuvent être satisfaits au moindre coût ;

— organisation d'actions concertées en vue d'obtenir, sur un marché local ou sur le marché national, une meilleure harmonisation de l'offre et de la demande ;

— publication des résultats d'essais comparatifs concernant des produits de grande consommation, en ce qui concerne leurs prix, leurs aptitudes à l'emploi et leurs qualités du point de vue de la santé ; contrôle de la valeur informative de la publicité ; action destinée à écarter les publicités mensongères ;

— participation aux campagnes destinées à assurer la stabilité des prix tant par une information sur le comportement

du commerce que par des initiatives propres à stimuler la concurrence ;

— participation à des enquêtes demandées par l'Administration concernant l'évolution des prix et les conditions de vente des produits de consommation usuelle.

*
* *

Le crédit de 300.000 F ouvert pour 1963 a été réparti comme suit :

Union fédérale de la consommation, 21, rue Clément-Marot, Paris (8 ^e).	110.000 F.
Organisation générale des consommateurs, 78, rue de l'Université, Paris (7 ^e).....	80.000
Union féminine civique et sociale, 37, rue de Valois, Paris (1 ^{er})..	35.000
Fédération des Familles de France, 28, place Saint-Georges, Paris (9 ^e).	20.000
Association française pour l'information en économie ménagère 13, rue Férou, Paris (6 ^e).....	20.000
Confédération nationale des Associations populaires familiales, 15, rue de Chabrol, Paris (10 ^e).....	25.000
Laboratoire coopératif d'analyses et de recherches, 10, avenue Louis-Roche, à Genevilliers (Seine).....	10.000

Pour 1964, la répartition du crédit inscrit au présent chapitre sera arrêtée en fonction des délibérations du « Comité national de la consommation » et des « Assises nationales du commerce » dont les sessions sont actuellement en cours.

III. — Assistance technique au commerce.

Enseignement commercial.

(Chapitre 44-82.)

La reconduction du crédit de 2.460.000 F ouvert en 1963 est demandée.

Pour 1963, la répartition du crédit a été la suivante et une répartition analogue est envisagée pour 1964 :

I. — Assistance technique au commerce....	1.765.000 F.
II. — Enseignement commercial.....	695.000 F.

*
* *

A. — ASSISTANCE TECHNIQUE AU COMMERCE

Cette assistance se traduit par trois catégories d'actions :

1° *Formation d'assistants techniques du commerce.*

Cette formation est dispensée par le Centre de formation des assistants techniques du commerce et consultants commerciaux (C. E. F. A. C.).

Le centre remplit une double mission :

- formation, chaque année, d'une promotion de 35 à 40 assistants techniques au commerce ;
- perfectionnement permanent des promotions antérieures.

Au début de 1963, près de 100 assistants étaient effectivement en fonction ; leurs effectifs seront portés à 140 à la fin de la présente année, et on peut espérer que notre appareil de distribution aura à sa disposition 250 assistants fin 1965.

Le Centre a reçu, en 1961 et en 1962, une subvention de 750.000 F pour financer la formation des premières promotions. Cette subvention a été portée à 850.000 F en 1963 et devra être augmentée au cours des années à venir, pour lui permettre de couvrir les frais de formation (pratiquement invariables) et ceux de perfectionnement (qui s'élèvent en fonction de l'augmentation du nombre des assistants en exercice).

2° *Vulgarisation des techniques modernes de commercialisation.*

Les actions de vulgarisation et d'information des commerçants sont menées, en particulier, par les organismes suivants qui ont bénéficié de subventions en 1963 :

Le Service interconsulaire du commerce et de la distribution : organisme fonctionnant auprès de l'Assemblée des présidents de Chambres de commerce, a reçu en 1963 un crédit de 110.000 F qui lui a permis :

- de mettre en œuvre et de développer un programme de journées d'information et cycles de conférences, destiné à encourager les processus de modernisation chez les commerçants ;

— de diffuser largement les méthodes modernes de gestion et d'organisation des entreprises commerciales.

Le Centre d'études du commerce : une subvention de 191.000 F lui a permis :

— d'organiser un service de documentation, largement ouvert à tous les commerçants, industriels, chercheurs, étudiants, etc. ;

— de procéder à un certain nombre d'études en matière d'urbanisme commercial ;

— d'éditer des brochures techniques mises à la disposition des commerçants ;

— d'intensifier son programme de sessions d'information et de perfectionnement des commerçants, à Paris et en province.

L'Institut français du libre service qui, avec l'aide des fonds publics (70.000 F), met en œuvre les actions suivantes :

— recensement permanent des magasins et rayons en libre service ;

— organisation de journées d'information et d'études ;

— service de renseignements aux professionnels ;

— édition d'un guide pratique du libre service, etc.

3° *Aide aux centres de productivité commerciale.*

Un certain nombre de programmes collectifs d'actions ont été élaborés par divers organisations ou syndicats professionnels. Leurs initiateurs se proposaient de permettre à des commerçants déjà en place d'améliorer leurs connaissances en matière de méthodes modernes de gestion d'entreprises, en leur donnant l'occasion de participer à des sessions de formation de durée variable (en général une semaine). En fait, il s'agit dans la plupart des cas de véritables programmes de productivité.

Les Pouvoirs publics encouragent les professionnels dans cette voie en prenant en charge 50 % des frais occasionnés par le financement de ces programmes.

Il faut prévoir, dans les prochaines années, une expansion sensible du mouvement actuel, en fonction de la pression de la concurrence d'une part, de l'élargissement des vues des commerçants qui en bénéficieront, d'autre part.

B. — ENSEIGNEMENT COMMERCIAL

L'organisation actuelle de notre enseignement réserve une place restreinte à la formation commerciale. Il importe de remédier rapidement à cette lacune, dont la persistance serait de nature à compromettre les chances de réussite des programmes de modernisation de notre appareil de distribution.

Les initiatives prises dans ce domaine par la Direction des Affaires commerciales ont consisté à essayer de remédier à cet état de choses, en encourageant soit la création d'institutions nouvelles, soit l'élaboration de programmes mieux adaptés que ceux qui existent actuellement.

Les actions ainsi menées sont de deux ordres :

1° *Développement de la promotion sociale dans le commerce, par la création « d'écoles spécialisées ».*

Il s'agit ici d'encourager la création, auprès d'un certain nombre de Chambres de commerce, d'établissements d'un type nouveau, destinés à répondre aux besoins de perfectionnement exprimés par les professionnels. Ces écoles spécialisées s'adressent aux jeunes gens pourvus d'une bonne formation générale et d'une expérience professionnelle d'une durée minimum d'un an. L'objet de ces établissements consiste à fournir aux jeunes commerçants les moyens de se perfectionner dans l'étude des méthodes nouvelles de gestion et d'organisation commerciales, et à donner en même temps aux entreprises la possibilité de former leur personnel d'encadrement.

Six écoles de ce genre fonctionnent actuellement :

- à Colmar : Ecole du commerce de détail textile ;
- à Strasbourg et à Rouen : Ecoles des commerces de l'alimentation générale ;
- à Nantes : Ecole des commerces de détail ;
- à Clermont-Ferrand : Ecole interprofessionnelle des commerces de détail ;
- à Metz : Centre de promotion des commerces de la quincaillerie et de l'équipement du foyer .

D'autres vont ouvrir leurs portes au cours de l'année scolaire :

- à Marseille : Ecole française des grandes surfaces de vente ;
- à Avignon : Ecole des commerces des fruits et légumes ;
- à Belfort et à Toulouse : Gestion générale des commerces de gros.

L'Administration participe au lancement de ces expériences en accordant, dans chaque cas, une subvention de « démarrage » de l'ordre de 50.000 F en moyenne.

2° *Développement de l'enseignement de la gestion commerciale.*

Ce second type d'actions concerne :

- a) L'information et le perfectionnement des maîtres de l'enseignement technique commercial.

Une aide permanente est apportée à la section « Commerce » du Centre de recherches de productivité de l'enseignement technique. Créé en 1955 auprès du Ministère de l'Education nationale, cet organisme est destiné à permettre au personnel enseignant de s'informer des méthodes nouvelles de gestion des entreprises commerciales, par l'organisation de conférences, de stages dans les entreprises, etc. L'action de cet organisme sera orientée en 1964 vers la satisfaction des besoins commerciaux au sens précis du terme. Un crédit de 290.000 F a été réservé pour assurer en 1963 le fonctionnement du Centre. La reconduction de ce crédit est prévue pour 1964.

- b) La création d'un enseignement commercial supérieur.

Les programmes d'enseignement supérieur d'administration des entreprises ont été conçus, jusqu'à présent, en fonction des besoins particuliers des entreprises industrielles et non de ceux des entreprises commerciales. Il est apparu nécessaire de créer, sous sa forme spécifique, un enseignement nouveau de la gestion et de l'administration des entreprises commerciales. Dès 1962-1963, quatre instituts de préparation à l'administration des entreprises (Paris, Aix, Marseille, Bordeaux et Rennes) se sont déclarés disposés à participer à l'élaboration de ce programme et à introduire cet enseignement à titre expérimental dans l'organisation de leurs études. Ils ont ainsi constitué, avec l'appui financier de la Direction des Affaires commerciales, des « sections spécialisées » dans l'enseignement des méthodes de gestion commerciale, dont la mission est triple : formation des étudiants, perfectionnement des cadres et dirigeants en fonction, recherches sur les problèmes posés par la gestion des entreprises commerciales.

DEUXIEME PARTIE

L'EXPANSION ECONOMIQUE EXTERIEURE

I. — Situation du commerce extérieur.

Avant d'aborder l'étude des différents chapitres du présent rapport relatifs à l'expansion économique extérieure nous avons pensé qu'il était nécessaire de fournir quelques indications sur la situation actuelle du commerce extérieur et sur les perspectives qui s'ouvrent en ce domaine pour l'année prochaine.

A. — L'EVOLUTION GLOBALE DU COMMERCE EXTERIEUR EN 1963

Les résultats d'ensemble des échanges extérieurs pour les huit premiers mois de 1963 sont les suivants (1) :

Résultats généraux (toutes destinations et origines).

Importations : 27.882 millions de francs (8 premiers mois 1963/1962 : + 17 %).

Exportations : 25.967 millions de francs (8 premiers mois 1963/1962 : + 9 %).

Solde : — 1.915 millions de francs (8 premiers mois 1962 : + 24 millions de francs).

Pourcentage de couverture : 93 % (8 premiers mois 1962 : 100 %).

(1) On trouvera ci-après en annexe une étude détaillée sur l'évolution du commerce extérieur par zones géographiques au cours du premier semestre 1963.

Echanges avec les pays étrangers.

Importations : 22.716 millions de francs (8 premiers mois 1963/1962 : + 22 %).

Exportations : 20.872 millions de francs (8 premiers mois 1963/1962 : + 10 %).

Solde : — 1.844 millions de francs (8 premiers mois 1962 : + 451 millions de francs).

Pourcentage de couverture : 92 % (8 premiers mois 1962 : 102 %).

Echanges avec la zone franc.

Importations : 5.166 millions de francs (8 premiers mois 1963/1962 : — 1 %).

Exportations : 5.095 millions de francs (8 premiers mois 1963/1962 : + 7 %).

Solde : — 71 millions de francs (8 premiers mois 1962 : — 427 millions de francs).

Pourcentage de couverture : 99 % (8 premiers mois 1962 : 92 %).

Ces résultats peuvent être rapprochés des résultats des années antérieures :

Résultats généraux.

(Toutes destinations et origines.)

	1960	1961	1962
	(En millions de francs.)		
Importations	31.016	32.992	36.367
Exportations	33.901	35.668	36.356
Solde	+ 2.885	+ 2.676	— 11
Couverture	109 %	108 %	100 %

Echanges avec l'étranger.

	1960	1961 (1)	1962
	(En millions de francs.)		
Importations	23.988	25.826	28.839
Exportations	23.744	26.618	29.050
Solde	— 244	+ 792	+ 211
Couverture	99 %	103 %	100,7 %

(1) Y compris la Côte des Somalis et les Etats d'Indochine.

Echanges avec les pays de la zone franc.

	1960	1961	1962
	(En millions de francs.)		
Importations	7.028	7.166	7.528
Exportations	10.156	9.050	7.306
Solde	+ 3.128	+ 1.884	— 222
Couverture	145 %	126 %	97 %

B. — LES PERSPECTIVES

Le développement des échanges extérieurs de la France, qui a caractérisé leur évolution au cours des dernières années et que les résultats des huit premiers mois de 1963 confirment, paraît encore marquer les perspectives de notre commerce.

De 1959 à 1963, la très vive progression des échanges avec les pays étrangers (plus de 85 %) a très largement compensé le recul du commerce avec la zone franc ; il semble, du moins au cours des deux prochaines années et sous réserve de perturbations graves du système monétaire international, que la valeur de notre commerce doive encore augmenter, sous la pression de la concurrence étrangère comme sous l'impulsion de la demande et de la production

intérieures. Seul le rythme de cette progression, dont les alternances d'accélération et de ralentissement ont aussi été un caractère distinctif de l'évolution de notre commerce extérieur au cours des dernières années, pourrait être modifié et ralenti.

Plus que le mouvement général des échanges, l'incertitude concerne donc leur équilibre.

L'équilibre de la balance commerciale a été affecté au cours du second semestre 1962, puis, encore plus, en 1963, par un certain nombre de facteurs, d'origine interne et externe, qui ont eu pour effet de stimuler le rythme d'accroissement des importations et de freiner celui des exportations ; ce sont principalement :

— à l'intérieur :

— la pression de la demande, notamment sur les biens de consommation, qui a entraîné une vive progression des importations, tandis qu'elle rendait moins urgent, pour de nombreuses entreprises françaises, le besoin de rechercher des débouchés extérieurs ;

— l'évolution relative des prix français et étrangers qui a pu avoir, plus récemment, des effets du même ordre ;

— les conséquences prolongées de la libération des échanges sont également à mentionner ; la France a en effet libéré ses échanges plus tard que la plupart de ses partenaires ; son commerce d'exportation a donc profité de la libération, alors que son commerce d'importation n'en avait pas encore subi pleinement tous les effets ;

— plusieurs secteurs de l'industrie française n'ont pas pu résister efficacement à la concurrence étrangère, en particulier dans le cadre du Marché Commun ; de sa propre autorité, ou en accord avec la Commission de la Communauté économique européenne, le Gouvernement a d'ailleurs dû prendre des mesures en faveur de quelques-uns d'entre eux ;

— enfin les circonstances exceptionnelles du premier semestre 1963 (rigueur de l'hiver et grèves des charbonnages) qui ont entraîné une augmentation du volume des achats de produits énergétiques et qui ont perturbé nos échanges de produits agricoles et alimentaires.

— à l'extérieur :

— une concurrence accrue qui a affecté un certain nombre de grands marchés (ceux des produits sidérurgiques et des textiles en particulier) ;

— les progrès économiques très lents qui ont été enregistrés chez quelques-uns de nos partenaires commerciaux les plus importants — notamment la Grande-Bretagne — et qui ont eu pour conséquence de ralentir nos ventes à ces pays ;

— la situation financière et économique délicate de beaucoup de pays en voie de développement, en particulier en Asie et en Amérique latine ;

— les mesures de protection industrielle prises par un certain nombre d'autres pays (pays du Maghreb) ;

— la tendance récente à la hausse des prix des matières premières qui a renchéri nos importations.

En dépit de l'ensemble de ces facteurs, la balance commerciale française a pu se stabiliser, à partir du deuxième trimestre 1963, à un niveau voisin de l'équilibre. Certes tous les facteurs énumérés plus haut n'ont pas encore épuisé leurs effets ; quelques-uns, en particulier, parmi les facteurs externes, sont de nature à créer des difficultés prolongées ; le plus bas niveau des commandes enregistrées au cours des derniers mois dans certaines industries ne se traduira dans les exportations que dans le courant de l'année prochaine, au minimum.

Il n'est cependant pas déraisonnable de penser que l'équilibre de nos échanges pourra être maintenu, dans les mois à venir, et même amélioré ultérieurement grâce aux actions entreprises par le Gouvernement, à la fois :

1° Pour stabiliser les prix à l'intérieur, cette stabilité conditionnant le maintien de notre compétitivité sur les marchés extérieurs ; il convient d'ailleurs de rappeler que, de ce point de vue, le développement des importations, à condition de demeurer dans certaines limites, peut aider à la stabilisation interne et qu'une détérioration passagère de l'équilibre de la balance commerciale, loin de constituer un élément inquiétant, peut finalement contribuer, s'il s'inscrit dans ces limites, au rétablissement de la stabilité interne et, indirectement, à la poursuite d'une expansion ultérieure de nos exportations.

2° Pour ouvrir à l'industrie française de nouveaux débouchés ; c'est ainsi que grâce aux crédits accordés à certains pays en 1963, et notamment au Mexique, à la Tunisie et au Maroc, plusieurs industries ont reçu d'importantes commandes qui se traduiront dès 1964 par des exportations accrues de biens d'équipement, en particulier dans les secteurs de l'industrie intéressés à la réalisation des indus-

tries sidérurgiques, des usines textiles, des ensembles pétroléo-chimiques et des sucreries. De plus, le Ministère des Finances et des Affaires économiques étudie actuellement des mesures de nature à améliorer les conditions de financement des exportations et, d'une manière générale, à soutenir l'effort d'exportation de nos industries, à rechercher des débouchés nouveaux et à accroître l'intérêt des utilisateurs étrangers pour les produits français.

Au surplus, l'activité exportatrice du pays ne se limite pas aux seuls échanges de marchandises. Plusieurs secteurs importants d'activité (transports, assurances, hôtellerie, entre autres) contribuent puissamment à l'équilibre de nos paiements et, d'un point de vue économique général, il serait quelque peu arbitraire de séparer, dans nos échanges extérieurs, les services des biens. A cet égard, les dépouillements actuellement en cours, concernant la balance des paiements du premier semestre, permettent dès maintenant de constater que les transactions portant sur les services laisseront encore en 1963 un solde positif très appréciable, bien qu'en légère réduction par rapport à 1962.

II. — Subventions pour l'expansion économique à l'étranger (chapitre 44-84).

Un crédit de 21.344.230 F est demandé pour 1964, en augmentation de 2.980.000 F sur celui de l'année précédente.

La décomposition de ce crédit est la suivante :

	1963	1964	DIFFERENCE
Bureau international des tarifs douaniers de Bruxelles.....	42.900	42.900	»
Bureau international des expositions...	7.250	7.250	»
Foires à l'étranger.....	5.900.000	5.900.000	»
Organisation d'expansion économique à l'étranger	724.000	724.000	»
Centre national du commerce extérieur.	11.447.680	14.127.680	+ 2.680.000
Soutien en faveur de l'exportation, aux expositions et salons spécialisés organisés en France	242.400	542.400	+ 300.000
Totaux	18.364.230	21.344.230	+ 2.980.000

A. — FOIRES A L'ÉTRANGER

Les crédits prévus pour les Foires et Manifestations économiques à l'étranger en 1964 s'élèvent à 5.900.000 francs.

Les frais de fonctionnement du Comité des Foires représentant 1.200.000 francs, la différence, soit 4.700.000 francs, sera affectée aux dépenses de participation aux manifestations à l'étranger qui ne peuvent être répercutées sur les exposants. C'est le cas des dépenses d'information générale et des frais d'organisation des expositions qui dépassent la contribution qu'il est raisonnable de demander aux entreprises, eu égard à l'incitation financière nécessaire pour susciter des participations à certaines manifestations dont le coût est relativement élevé (expositions américaines, expositions où le Comité des Foires doit engager des dépenses importantes d'aménagement, voire de construction de locaux).

La modicité de ce crédit impose des options et une économie de moyens telles que le programme officiel peut apparaître comme marginal au regard de quelque 1.200 foires et salons spécialisés qui se tiennent chaque année dans le monde, et de l'importance des participations de l'industrie française à certains salons spécialisés européens réalisées sans aucun appui de l'Etat.

L'aide apportée par les pouvoirs publics à la participation aux foires à l'étranger est cependant plus importante que la référence aux seuls crédits budgétaires ne le fait apparaître :

1) Il est évident, en effet, que l'effort spontané des entreprises est en général très insuffisant pour assurer une participation convenable de notre pays aux foires et expositions spécialisées qui ont lieu hors d'Europe.

2) Livrés à leurs seuls moyens, nos industriels n'ont que des possibilités limitées de présenter leurs productions dans les pays où les foires ne comportent que des pavillons nationaux ou même font totalement défaut.

3) L'initiative et la réalisation des actions de propagande générale en faveur des biens de consommation (semaines commerciales) nécessitent l'intervention de l'administration en

raison, notamment, des concours officiels étrangers à rechercher et de la nature des dépenses à engager (propagande générale).

4) C'est à un service public que, compte tenu de l'organisation de l'expansion commerciale dans notre pays, il appartient d'assurer l'information des visiteurs sur nos productions et sur nos techniques dans les nombreuses foires étrangères où l'utilité d'une telle information se fait sentir.

5) Enfin les foires sont un moyen que notre politique d'expansion commerciale ne saurait négliger. Certes, ces manifestations ne sont qu'un « moment » dans la conquête des marchés. Précédées par des études de débouchés et des voyages de prospection, elles ne prennent toute leur signification, et ne sont pleinement efficaces, que si elles s'inscrivent, pour les entreprises, dans un programme plus large entre l'établissement de bases commerciales solides et l'élargissement des débouchés. Mais il faut bien reconnaître que la présentation concrète des marchandises constitue encore le meilleur moyen d'en promouvoir la vente, et que les foires et expositions remplissent de ce fait dans les économies modernes une fonction commerciale évidente.

Les manifestations organisées par le Comité des Foires sont de surcroît, un levier puissant entre les mains des pouvoirs publics pour amener les chefs d'entreprises à prospecter de nouveaux marchés et à mieux apprécier l'intérêt des débouchés qui s'offrent à eux. Ce mérite à lui seul serait sans doute suffisant pour justifier les dépenses et les efforts de l'administration en faveur des foires à l'étranger.

L'un des postes de dépense les plus importants du programme proposé pour 1964 concerne l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) où la dégradation de notre balance commerciale, le plafonnement de nos exportations, l'accroissement de l'écart qui nous sépare de certains de nos concurrents, notamment l'Italie qui réalise maintenant aux Etats-Unis un chiffre d'affaires mensuel supérieur en moyenne à 10 millions de dollars aux exportations françaises, justifient que nous ne relâchions pas notre effort d'expansion commerciale. La politique de recherche d'un équilibre des échanges extérieurs au niveau le plus élevé conduira, d'autre part, les Etats-Unis, à abaisser encore leurs barrières douanières et, par conséquent, à élargir encore l'énorme débouché que ce pays offre à notre industrie.

Le programme envisagé comporte :

1) Un programme ouvert de participations garanties par l'assurance foire aux expositions spécialisées. Quinze manifestations seront l'objet d'un effort particulier de la part du Comité des Foires.

2) La participation à quatre foires locales (Tampa, Seattle, Dallas, San Francisco, Vancouver). Ces manifestations sont, pour les importateurs d'articles de consommation français, un moyen de pénétrer dans de nouvelles régions et d'atteindre de nouvelles couches de clientèle.

3) L'organisation de semaines commerciales avec la collaboration de cinq grands magasins ou chaînes de grands magasins à Philadelphie, Seattle, Honolulu, Hartford, Madison, Kansas City et Wichita.

L'Extrême-Orient, avec le projet d'exposition à Manille, ceux de semaines commerciales à Manille et à Hong-Kong, et de participation à la foire d'Osaka, représentera une dépense d'environ un million de francs.

Il est envisagé de poursuivre cet effort en 1965 par l'organisation de semaines commerciales à Singapour et à Kuala-Lumpur, une exposition de matériel industriel à la foire de Tokyo, et en 1966 par une participation à la foire de l'Asie du Sud-Est qui doit avoir lieu à Bangkok sous l'égide de l'E. C. A. F. E.

La faiblesse de nos exportations et même leur recul en valeur relative à destination des pays sous-développés traduisent un déséquilibre de notre commerce extérieur auquel il est souhaitable de remédier.

Notre pays ne fournit que 2 % des importations de l'Asie du Sud-Est et est souvent surclassé par nos concurrents, même lorsqu'ils n'entretiennent pas de relations privilégiées avec les pays considérés. Selon les cas, la part de l'Allemagne est de trois à quatre fois supérieure à la nôtre, et souvent des concurrents aux moyens pourtant modestes (Belgique, Hollande, Suisse) réussissent mieux que nous.

La structure même de notre commerce n'est pas satisfaisante et traduit un retard certain dans l'adaptation à l'évolution des besoins de ces pays. L'insuffisance de nos ventes de matériel d'équipement de série est notable.

Grâce aux conférences techniques qui seront organisées, et aux invitations qui seront faites dans les pays voisins, l'intérêt de l'exposition de Manille sera sensiblement élargi, encore que le marché philippin offre en soi des possibilités d'expansion commerciale dont l'intérêt doit être souligné.

L'économie des Philippines, libérée de toutes restrictions quantitatives ou de change à l'importation, a connu au cours de ces dernières années un taux de croissance exceptionnellement élevé. Le produit national brut par tête d'habitant s'est accru annuellement de 3,5 % sous l'effet d'un effort d'industrialisation important qui place les Philippines de très loin en tête de l'ensemble de leurs voisins avec une production industrielle atteignant déjà 18 % de la valeur totale de la production. Le taux de l'augmentation de la production : 5 à 6 % par an depuis 1962, doit être porté à 7 % par la mise en œuvre du plan quinquennal de la période 1961-1967. Les investissements envisagés au cours de cette période sont évalués à 3 milliards de dollars.

C'est dire que les importations, qui s'élèvent annuellement à 650 millions de dollars environ, sont appelées, pour les biens d'équipement notamment à augmenter sensiblement à l'avenir.

Or, l'importation d'origine française (8,4 millions de dollars en 1961) ne représentent que 1,3 % du commerce extérieur philippin à l'importation, compte tenu d'ailleurs d'importantes livraisons de matériel de raffinage pétrolier de caractère exceptionnel.

En regard, les exportations allemandes se sont élevées à 31 millions de dollars, celles de Grande-Bretagne à 24 millions, celles des Pays-Bas à 13.

Au cours des six premiers mois de 1962, les exportations de la Communauté européenne aux Philippines se sont accrues (20 millions de pesos) alors que celles des Etats-Unis et du Japon diminuaient (moins 55 millions et moins 16 millions respectivement).

Cette évolution s'explique, d'une part, par le désir des îles Philippines de diversifier leurs sources d'approvisionnement et, d'autre part, par la diminution de la préférence tarifaire en faveur des Etats-Unis appelée à disparaître complètement en 1974.

L'analyse des statistiques d'importation philippines, et les études de débouchés auxquelles il a été procédé, ont mis en évidence de nombreuses catégories de matériel où nos positions pourraient être considérablement améliorées.

Quant à la participation officielle à la foire d'Osaka, elle aura essentiellement pour objet de développer nos exportations de biens de consommation en faveur desquelles l'accord récemment signé ouvre de nouveaux débouchés.

Troisième point d'application important de l'action du Comité des Foires en 1964 : l'Europe occidentale.

Ce marché étant le plus important débouché extérieur pour nos industries de consommation, le Comité organise chaque année en Europe occidentale plusieurs expositions ventes avec le concours, soit de l'ensemble du commerce de détail de certaines grandes villes, soit de grands magasins ou de chaînes de grands magasins.

Les manifestations envisagées en 1964 sont les suivantes :

Berlin, Sarre, Goteborg.

Il est, d'autre part, proposé de susciter, grâce à l'aide technique et financière du Comité des Foires, des participations collectives à certains salons spécialisés ou à certaines foires :

- chaussures aux Pays-Bas ;
- matériel électroménager en Grande-Bretagne ;
- préfabrication dans le bâtiment à Munich ;
- confection, machinisme agricole et produits alimentaires à Bari ;
- matériel pour industries chimiques à Milan ;
- artisanat à Munich.

Il est envisagé d'accentuer cet effort à l'avenir en Grande-Bretagne en raison de l'évolution défavorable de nos échanges depuis un an, et aux Pays-Bas où les importations d'origine française sont anormalement faibles (5 % des importations hollandaises). Une série d'expositions spécialisées doivent être réalisées à Stockholm dans un local de 350 mètres carrés dont le Comité des Foires a gratuitement la disposition permanente. Les secteurs intéressés sont les suivants : vêtement féminin, publications, bonneterie, lingerie, produits alimentaires, petit outillage, lunetterie, articles pour cadeaux, artisanat.

Le crédit de fonctionnement annuel de ce Centre est évalué à 60.000 F.

Le choix de ces diverses manifestations qui laisse de côté les foires et salons largement fréquentés par les entreprises, résulte, soit d'études de marchés préalables, soit de programmes de prospection élaborés en liaison avec les professions.

Enfin, une importante présentation de matériel industriel français est prévue en Espagne.

En Afrique du Sud, il est proposé de reconduire notre participation annuelle à la foire de Johannesburg dans le cadre de l'action d'expansion commerciale entreprise dans ce pays depuis 1957. Le marché sud-africain offre, en effet, d'intéressants débouchés pour un ensemble de productions à la faveur, notamment, de l'effort d'industrialisation entrepris dans les zones de peuplement indigène, et du recours, chez les exploitants d'origine européenne, à des moyens mécaniques nouveaux pour s'affranchir en partie tout au moins, de leurs besoins en main-d'œuvre.

Au Moyen-Orient, il est proposé de participer d'une manière plus importante qu'il n'a été possible de le faire en 1963 à la foire de Damas. Le retour à un régime d'importation plus libéral devrait nous permettre de développer à nouveau nos exportations sur la Syrie qui atteignent actuellement 14 millions de dollars environ par an, contre 18 en 1960. Nos industries du secteur de la mécanique sont d'ailleurs désireuses de faire un effort sur ce marché à la faveur de la prochaine foire de Damas et des perspectives que leur ouvre le plan d'équipement syrien.

Deux expositions françaises spécialisées sont en outre envisagées à Beyrouth. L'une de matériel hospitalier et de laboratoire liée à d'importants projets de construction d'hôpitaux civils et militaires au Liban et en Syrie. L'autre, de textiles. La place de Beyrouth est en effet très importante pour notre industrie textile qui y exporte annuellement pour plus de 4 millions de dollars.

Dans l'ensemble, les importations libanaises d'articles textiles représentent environ 30 millions de dollars.

En ce qui concerne les pays de l'Est, il est proposé de limiter l'intervention du Comité des Foires aux foires de Plœvdiv et de Budapest.

Nous avons, en effet, signé au mois de juillet un accord commercial valable deux ans et demi avec la Bulgarie au titre duquel ce pays doit nous acheter pour 150 millions de francs de biens d'équipement.

D'autre part, nos importations de produits bulgares ayant tendance à augmenter, on peut escompter de nouveaux développements de nos exportations. Il y a donc intérêt à favoriser les contacts des industriels français avec la Bulgarie et, à cet effet, à susciter des participations à la foire de Plœvdiv, qui n'a lieu que tous les deux ans, dès l'année prochaine. Des raisons analogues militent en faveur de la participation à la foire de Budapest.

Le Comité des Foires apportera sa collaboration technique à une exposition d'instruments de mesure qui aura lieu à Moscou, ainsi qu'à une exposition de matériel industriel à Pékin. Ces deux manifestations seront organisées par des sociétés privées.

Enfin, quatre manifestations inscrites au projet de programme officiel répondent à des préoccupations d'intérêt plus général pour notre exportation. Ce sont les foires de :

Tunis, Casablanca, Salonique, Sarrebruck.

Ce programme ne comprend pas les bureaux d'information organisés par le Centre national du Commerce extérieur dans les manifestations ci-après auxquelles le Comité des Foires ne participerait pas :

Brno, Poznan, Belgrade, Zagreb, Milan, Helsinki, Hanovre, Barcelone, Tel Aviv, Tripoli, Lisbonne, Luxembourg, Utrecht.

B. — LE CENTRE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR

1° *Le rôle du Centre du Commerce extérieur.*

Lieu de rencontre entre l'administration qui définit la politique commerciale et les entreprises qui réalisent les exportations, le Centre national du Commerce extérieur, rappelons-le, est dirigé par un conseil de trente membres où sont représentées, à côté du secteur public, les principales branches des activités économiques qui concourent au développement de notre commerce extérieur.

Le Centre national du Commerce extérieur a deux missions, dont la première est principale :

1) Informer les exportateurs sur les représentations françaises et étrangères du commerce extérieur, sur les débouchés,

sur les possibilités d'affaires et, enfin, sur les meilleures méthodes commerciales à suivre pour développer nos exportations sur les divers marchés ;

2) Organiser ou susciter la propagande à l'étranger en faveur de nos productions et de nos techniques.

Il a, en outre, été chargé depuis le 6 mars 1963 d'orienter l'action du Comité permanent des Foires et Manifestations économiques à l'étranger, ainsi que celle des organismes d'expansion économique visés à l'article n° 4 du chapitre n° 44-84, c'est-à-dire les Comités Franc Dollar, Franc Sterling et Franc Europe de l'Est, et les chambres de commerce françaises à l'étranger.

Ces comités sont des associations financées conjointement à parts égales par le Conseil national du Patronat français et par l'administration. Ils ont pour mission de favoriser notre expansion commerciale dans les zones de leur compétence par des actions de propagande et de prospection coordonnées avec l'activité du Centre national du Commerce extérieur et de nos postes commerciaux.

C'est ainsi qu'ont été confiés à ces comités en 1963 la prospection des marchés du Sud-Est asiatique, le développement des échanges avec les Etats-Unis dans le domaine de la propriété industrielle, la recherche des possibilités d'accroissement de nos importations originaires des pays de l'Europe de l'Est dont le bilatéralisme fait en quelque sorte passer le développement de nos exportations par l'accroissement de nos achats. La collaboration entre le Centre national du Commerce extérieur et ces comités visée par l'arrêté du 5 mars 1963 est encore renforcée par la participation de leurs présidents au conseil de direction du Conseil national du Commerce extérieur.

Quant à la prospection et à la propagande en faveur des produits agricoles et alimentaires, elle est assurée à titre principal grâce aux ressources du F. O. R. M. A., soit directement par le Centre national du Commerce extérieur délégué des crédits, pour les études de marchés, soit par le truchement de la S. O. P. E. X. A. pour les actions de propagande proprement dite. Dans ce cas également, la coordination des activités est assurée par le Centre national du Commerce extérieur dont le directeur général assume également les fonctions de président de la S. O. P. E. X. A.

En matière de propagande vinicole à l'étranger, il existe un organisme spécialisé auprès du Ministère de l'Agriculture, le Comité national de Propagande en faveur des Vins. L'activité de cet organisme s'exerce en liaison étroite avec le service agricole du Centre national du Commerce extérieur et ceux des postes de l'expansion économique à l'étranger.

Enfin, en ce qui concerne les foires à l'étranger qui intéressent de nombreux services officiels, c'est une commission interministérielle présidée par le chef du Service de l'Expansion économique qui en propose au Ministre des Finances le programme officiel à l'issue de deux délibérations annuelles.

Quant aux actions directes ou indirectes d'expansion commerciale propres à certains secteurs où les fonds publics interviennent d'une manière importante : propagande en faveur des publications périodiques, de l'industrie aéronautique, coopération technique, elles sont gérées par des organismes spécialisés : commission du fonds culturel, presse, comité d'expansion de l'industrie aéronautique, comité de gestion de la coopération technique dans lesquels le Ministère des Finances et des Affaires économiques est représenté soit directement, soit par le Centre national du Commerce extérieur.

Ainsi malgré la multiplicité des organismes auxquels incombe une mission d'expansion commerciale à l'étranger, multiplicité que dicte d'ailleurs la diversité des problèmes, le Centre national du Commerce extérieur est en mesure d'infléchir les initiatives sans prétendre en avoir le monopole, de manière à donner à notre expansion commerciale la cohésion indispensable.

2° L'activité du Centre du Commerce extérieur en 1963.

Par arrêté du Ministre des Finances et des Affaires économiques en date du 5 mars 1963, le Directeur général du Centre national du Commerce extérieur a été chargé, par délégation et sous l'autorité de la Direction des Relations économiques extérieures (D. R. E. E.), d'orienter l'action des organismes d'expansion économique visés au chapitre 44-84 du budget (Comité permanent des Foires et manifestations économiques à l'étranger, Comité Franc Dollar, Franc Sterling et Franc Europe de l'Est, Chambre

de Commerce française à l'étranger). Les crédits correspondants sont désormais délégués au Directeur général du Centre national du Commerce extérieur.

Cette réforme, tout en conservant à ces différents organismes leur statut particulier, a eu pour objet de créer le cadre nécessaire à une collaboration encore plus étroite que par le passé avec le Centre national du Commerce extérieur, plus conforme à la vocation respective des services du Centre et du Comité des Foires, et, en définitive, génératrice d'économies dans la mesure où, après regroupement dans les mêmes locaux, le Comité des Foires et le Centre national du Commerce extérieur auront des services généraux communs.

Chargés désormais de préparer en collaboration avec la D. R. E. E. le programme annuel des participations aux foires et manifestations économiques à l'étranger, les services du Centre national du Commerce extérieur assurent également la préparation sur le plan commercial des expositions et semaines commerciales : études de marchés, missions de prospection, invitations d'acheteurs et l'organisation de la propagande : invitations de personnalités étrangères, publicité, conférences techniques, bureaux d'information, etc.

Au cours de l'année 1963, le Centre national du Commerce extérieur et le Comité des Foires ont collaboré à la réalisation du programme annuel des participations officielles aux foires et à la préparation de celui de 1964.

Le programme de 1963 comportait les manifestations ci-après :

- deux expositions ou séries d'expositions françaises à Montréal et à Stockholm ;
- vingt-sept participations aux foires à l'étranger : Tripoli, Johannesburg, Milan, Guatemala, Tokyo, Londres, Casablanca, Munich, Zagreb, Tunis, Tampa, Philadelphie, Dallas, Bari, Leipzig, Utrecht, Tamatave, Bouaké, Sarrebruck, Hanovre, Budapest, Fez, Belgrade, Lisbonne, Poznan, Salonique, Brno auxquelles se sont ajoutées trois foires régionales marocaines où la participation française a été assurée avec l'aide de la Chambre de Commerce de Casablanca ;
- huit semaines commerciales en Suisse, en Allemagne, à Curaçao, en Suède et aux Etats-Unis. Ces manifestations

se sont déroulées dans trois villes suisses (Genève, Lausanne et Zurich), quinze villes allemandes, deux villes américaines (Chicago et Philadelphie) et deux villes suédoises. Deux autres manifestations auront lieu d'ici à la fin de l'année à San Francisco et à Montréal.

Nos exportateurs de biens de consommation ont été unanimes à reconnaître l'intérêt des semaines commerciales comme instrument d'expansion commerciale dans ce secteur. Les résultats obtenus en Allemagne, en Suisse et à Chicago ont été, par l'importance du chiffre d'affaires réalisé, particulièrement satisfaisants.

L'Exposition de Montréal, malgré l'intérêt du marché canadien des biens d'équipement (2 milliards de dollars d'importation annuelle), l'importance des projets à la réalisation desquels l'industrie française est appelée à participer (métro, sidérurgie, industrie aéronautique, industrie automobile, etc.), et en dépit d'une conjoncture des plus favorables, n'a pas suscité chez nos fabricants de matériel industriel l'effort que l'Administration attendait d'eux.

Elle permettra cependant, sans aucun doute, d'amplifier la collaboration amorcée l'an dernier par la mission présidée par M. Baumgartner sur le plan économique, technique et financier avec le Canada, notamment dans la province de Québec.

La préparation du programme des foires de 1964 a porté principalement sur le projet d'exposition industrielle française en Espagne, et sur l'exposition envisagée à Manille qui doit s'inscrire dans un programme d'ensemble de prospection des marchés du Sud-Est asiatique et du Japon.

Elément important de la propagande à l'étranger en faveur de nos productions et de nos techniques, les foires et les expositions n'en sont cependant que l'un des aspects. La propagande par le film, les conférences, la diffusion d'informations par la presse étrangère, les revues commerciales ou techniques, l'invitation de personnalités étrangères à visiter nos installations industrielles, nos foires et salons et plus généralement nos principales réalisations économiques, permettent d'assurer la continuité indispensable à l'efficacité de notre effort de propagande.

Au cours des neuf premiers mois de 1963, le Centre national du Commerce extérieur a diffusé :

— trois magazines trimestriels filmés en cent exemplaires et cinq versions étrangères ;

- neuf éditions mensuelles dans un journal filmé diffusé en treize langues dans trente-six pays ;
- neuf numéros du bulletin d'information technique du Centre national du Commerce extérieur en 29.700 exemplaires et cinq langues étrangères ;
- quatre numéros d'un bulletin analytique des revues techniques françaises en 8.000 exemplaires et trois langues étrangères.

L'important effort, entrepris en 1962 pour accroître la diffusion d'articles économiques et techniques dans la presse étrangère a été poursuivi en 1963.

Le Centre national du Commerce extérieur a participé à la réalisation et à la diffusion de deux nouveaux catalogues syndicaux, de la revue *French Engineering Industries*, et a édité deux nouveaux documents d'information de large diffusion à l'intention des hommes d'affaires étrangers (110.000 exemplaires d'un dépliant en couleurs sur la production française et 140.000 exemplaires d'une carte économique de la France).

La réalisation des fiches-catalogues de la production française a été poursuivie avec l'aide des délégations régionales du Centre national du Commerce extérieur et des organisations professionnelles.

Deux cycles de conférences techniques ont été organisés en vue de l'exposition de Montréal et de la foire de Zagreb.

Cinquante-trois missions étrangères représentant mille quatre cent soixante et une personnes ont été reçues au cours des six premiers mois de l'année.

Dans le cadre de cette activité le Centre national du Commerce extérieur a en particulier apporté son aide aux salons spécialisés français en vue d'intensifier leur action publicitaire et d'accroître le nombre des visiteurs étrangers. Il a participé à l'accueil de vingt-quatre délégations d'ingénieurs et des missions d'acheteurs qui se sont rendues dans une dizaine de salons.

Par ailleurs, le Centre national du Commerce extérieur a organisé quatre stages pour des détaillants britanniques, néerlandais et allemands et reçu onze groupes de journalistes.

*

* *

L'information des exportateurs français est assurée par quatre services du Centre national du Commerce extérieur : le Service des études de débouchés, le Service des renseignements commerciaux, le Service des produits agricoles et le Service des renseignements administratifs, la diffusion de l'information et notamment la rédaction du M. O. C. I. étant assurée par le Service de l'information et de la propagande.

a) *Le Service des études de débouchés :*

Ce Service a, au cours des neuf premiers mois, publié ou entrepris :

- vingt études de marché pour les produits industriels ;
- quatorze études de secteurs industriels ;
- vingt-quatre études de marchés agricoles portant sur trente-neuf pays ;
- huit études générales de marché par pays.

Cinq missions agricoles ont été organisées : deux aux Etats-Unis, une au Japon, une en Espagne et une au Portugal.

Sept missions industrielles ont été envoyées dans le Sud-Est asiatique, deux aux Etats-Unis et au Canada, trois au Japon, une au Liban, une en ex-A. O. F., une en Nigeria, une en Bulgarie. Elles concernaient l'optique, l'outillage à main, le matériel de travaux publics, le matériel de bureau, divers biens de consommation, le matériel électrique, l'engineering et, en ce qui concerne l'Afrique, un ensemble de secteurs.

Quarante-sept études ont en outre été confiées à des stagiaires placés par le Centre national du Commerce extérieur auprès des postes de l'Expansion économique à l'étranger.

L'analyse des statistiques du Commerce international a été poursuivie par la mise à jour de la statistique des échanges internationaux de produits agricoles et l'extension de l'analyse au secteur textile.

b) *Le Service des renseignements commerciaux.*

Le Service des renseignements commerciaux est le plus important du Centre national du Commerce extérieur par le nombre du personnel employé (quatre-vingt-douze), le volume du courrier (plus de cinquante pour cent de l'ensemble) et la diversité des tâches.

Il comprend sept bureaux géographiques, le fichier central, le bureau des affaires juridiques et contentieuses, le bureau d'in-

formation sur les transports, le bureau des grands travaux à l'étranger, des adjudications et de l'engineering et le bureau des renseignements de notoriété. En outre, un bureau de coordination est chargé de la formation professionnelle (organisation des cours de l'Institut du Commerce international en particulier), du conseil aux entreprises désireuses de se constituer en groupements d'exportateurs ou sociétés conventionnées, de la sélection des oscars de l'exportation.

Les bureaux géographiques sont essentiellement chargés d'assurer la liaison avec les postes de l'Expansion économique à l'étranger, d'informer les exportateurs français sur les débouchés offerts à notre production industrielle et de rechercher les producteurs français les plus qualifiés pour répondre aux demandes reçues de l'étranger.

Il dispose à cet effet d'un fichier central comportant plus de 20.000 fiches. Au cours des huit premiers mois de l'année 1963, le personnel du fichier central avait effectué plus de 4.000 enquêtes.

Soixante-six fiches expresses d'information commerciale par pays, dans lesquelles sont condensés les renseignements nécessaires sur l'économie des marchés, seront publiées en 1963. Trente-cinq notes géographiques fournissant toutes les informations nécessaires à la présentation des offres aux maisons étrangères ont également été établies.

Le bureau des grands travaux à l'étranger avait au 1^{er} septembre diffusé trois cent soixante-cinq adjudications et instruit vingt-quatre demandes d'agrément par les autorités de l'O. T. A. N.

En ce qui concerne les renseignements de notoriété, le service a, au cours des huit premiers mois de l'année, répondu à sept mille quatre cent douze demandes d'enquête. Le service des affaires juridiques et contentieuses a eu principalement à traiter des affaires litigieuses. Son rôle en l'occurrence est de rechercher, toutes les fois où cela est possible, des solutions amiables.

Mais il a également pour mission de donner des avis sur les contrats de représentations qui sont présentés par les exportateurs français. Il renseigne également sur la législation des pays étrangers et de la C. E. E. (déclaration des ententes notamment). Ont été reçus six cents visiteurs et mille sept cents lettres envoyées par ce bureau au cours des huit premiers mois de l'année. Le bureau « Transports », outre le courrier qui exige souvent de véritables

études, publiée hebdomadairement au M. O. C. I. sur huit à dix pages l'ensemble des mouvements de navires intéressant le commerce français.

c) *Le Service des produits agricoles :*

Le Service des produits agricoles assume, en matière de produits agricoles et alimentaires, un rôle d'information et de conseil.

Il joue ce rôle tant auprès des professionnels : exportateurs et producteurs, qu'auprès d'un certain nombre de services administratifs.

Les professionnels sont renseignés sur l'évolution des marchés étrangers par des bulletins spécialisés.

Depuis plusieurs années ce service assume la diffusion de ces bulletins dont le nombre a été porté en 1963 de quatre à six :

- marché européen des fruits et légumes ;
- marché mondial des viandes et dérivés ;
- marché mondial des produits laitiers ;
- marché mondial des vins et spiritueux ;
- marché mondial des conserves de fruits et légumes ;
- marché mondial des produits surgelés.

En outre, ce service publie, sans périodicité régulière en raison du caractère saisonnier de l'exportation, des bulletins d'information sur le marché des fleurs et feuillages et des pommes de terre.

Par suite d'une amélioration de la documentation sur les marchés étrangers due tant au dépouillement à Paris de nouvelles revues étrangères qu'à l'action des chargés de mission, le service des produits agricoles a également publié cent quarante notes documentaires au cours des huit premiers mois de l'année.

Grâce à son fichier agricole, ce service est en mesure de mettre en rapport exportateurs français et importateurs ou représentants étrangers.

Ce fichier comporte environ quatre mille deux cents dossiers d'entreprises exportatrices et six mille fiches d'importateurs et de représentants étrangers. Il est complété pour chacun des principaux produits exportés par un répertoire des exportateurs avec indication détaillée des produits exportables.

Le service agricole a la responsabilité d'un certain nombre de tâches de liaison, de propagande, d'information et de gestion administrative :

— participation aux travaux des services ou organismes suivants en ce qui concerne l'élaboration ou l'exécution de notre politique d'exportation dans le domaine agricole :

— Ministère de l'Agriculture ;

— F. O. R. M. A. (il s'agit d'informer le F. O. R. M. A. sur les conditions économiques qui peuvent rendre nécessaire son intervention comme sur les conséquences de cette dernière) ;

— Commissariat général du Plan d'équipement économique européen (l'information sur les marchés étrangers à laquelle concourt le service agricole du C. N. C. E. lui est indispensable pour participer à la préparation des « Règlements » de la Communauté économique européenne sur le commerce des principaux produits agricoles).

— collaboration à l'organisation de journées d'études ou de colloques consacrés à l'exportation d'un produit déterminé ou de la production agricole d'une région.

— élaboration et exécution avec la S. O. P. E. X. A. du programme de propagande agricole soumis au Comité du F. O. R. M. A. et au Ministère de l'Agriculture.

— gestion du label d'exportation : information commerciale des agents du service de la répression des fraudes, chargés de contrôler, sur le territoire national, la qualité des produits exportés sous label. Cette action a pris une importance prépondérante avec l'application du règlement communautaire sur le commerce des fruits et légumes frais.

Enfin, il est rappelé que le Directeur général du Centre national du Commerce extérieur assume les fonctions de Président de la Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires dont l'activité, qui fera l'objet d'un compte rendu présenté par ailleurs, est étroitement coordonnée avec celles du Centre national du Commerce extérieur et du Comité des Foires, en ce qui concerne la propagande à l'étranger.

d) *Le Service des renseignements administratifs :*

Les activités de ce service se répartissent en trois catégories :

1) Dépouillement et étude des textes réglementaires, mise à jour des ouvrages et publications.

2) Fourniture de renseignements cas par cas, notamment aux organisations professionnelles, banques, transitaires et autres intermédiaires ou auxiliaires du Commerce extérieur.

Le niveau de cette activité est largement fonction de l'actualité réglementaire (échéances tarifaires du Marché commun, mise en place de nouveaux tarifs douaniers étrangers, libération du commerce avec certains pays, réforme des procédures françaises, etc.).

3) Vulgarisation par la voie du M. O. C. I. et autres publications du Centre national du Commerce extérieur.

— un effort particulier a été fait par le service en 1963 pour mettre à la disposition des exportateurs des textes de codification ou de synthèse.

— des mises à jour mensuelles pour la réglementation de base et semestrielles pour les monographies « Réglementations étrangères » ont été régulièrement publiées.

Enfin le service a entrepris la publication de nouvelles notices sur certaines procédures douanières françaises (régime des retours, des échanges standard, etc.), sur la réglementation du commerce extérieur des Etats-Unis, ainsi que des enquêtes sur certains aspects des réglementations douanières étrangères intéressant particulièrement nos exportateurs (consignation, régime des retours, etc.).

3° *Les crédits prévus pour 1964.*

La subvention prévue pour 1964 en faveur du Centre national du Commerce extérieur s'élève à 14.127.680 F, en augmentation de 2.680.000 F par rapport à l'année dernière.

Cette augmentation traduit, à concurrence de :

— 1.300.000 F, une majoration des charges salariales ;

— 550.000 F, des dépenses supplémentaires de travaux.

Il s'agit de la surélévation de l'immeuble du Centre. Les crédits ouverts pour 1964 viendront s'ajouter à ceux déjà prévus

pour le même objet par la loi de finances rectificative de 1963 (300.000 F). D'autres crédits devront être accordés ultérieurement, les travaux en cause représentant une dépense totale évaluée à environ un million et demi ;

— 550.000 F, des actions nouvelles entreprises par le Centre en faveur des exportations : semaines commerciales, prospection, invitation et accueil d'acheteurs étrangers.

Enfin le Centre national du Commerce extérieur bénéficiera, en outre, en 1964, d'une dotation supplémentaire de 280.000 F transférée du chapitre 34-82 et concernant la prise en charge par le Centre de la documentation des postes de l'expansion économique à l'étranger. A l'heure actuelle, cette documentation est déjà assurée, en fait, par le Centre, mais, pour des raisons découlant de l'organisation générale des services, les crédits inhérents à l'acquisition de cette documentation étaient jusqu'ici inscrits au chapitre de matériel de la direction des relations économiques extérieures. Il en résultait une situation anormale, puisque le Centre était appelé à choisir et à commander des publications dont le paiement était assuré par le Ministère des Finances.

Il a donc paru plus logique de transférer les crédits de documentation des postes à l'étranger au Centre national du Commerce extérieur.

C. — LES EXPOSITIONS ET SALONS SPÉCIALISÉS ORGANISÉS EN FRANCE

Les expositions et salons spécialisés sont un atout important pour notre expansion commerciale à l'étranger. Doublées de visites de nos réalisations industrielles, ces manifestations constituent une propagande de grande qualité pour nos productions et nos techniques auprès des acheteurs étrangers qui viennent les visiter.

Le crédit prévu pour 1964 est destiné au développement de la propagande à l'étranger de ces salons et expositions spécialisés français.

L'aide financière apportée par l'Etat doit permettre :

— d'une part, de subventionner des actions de propagande générale réalisées en collaboration avec l'Association française des Salons spécialisés (édition et diffusion du calendrier bilingue des

manifestations et d'une brochure, en quatre langues, contenant des informations détaillées sur chaque salon) ;

— d'autre part, d'amplifier la propagande faite à l'étranger pour les différentes manifestations.

Les dépenses subventionnées concernent :

— la publicité dans les revues et journaux spécialisés étrangers ;

— l'impression et la diffusion de dépliants, brochures, affiches et timbres, multilingues ou en langue étrangère ;

— l'impression et la diffusion d'invitations en langue étrangère ;

— les frais de traduction ;

— l'invitation d'acheteurs, d'experts ou de journalistes étrangers ;

— les facilités diverses accordées aux exposants, journalistes et visiteurs étrangers : réceptions et conférences de presse.

La subvention ne vise que les dépenses ayant un caractère supplémentaire par rapport à l'effort déjà normalement consenti par les organisateurs des divers salons en faveur de la propagande à l'étranger.

Pour 1964 les manifestations dont la propagande à l'étranger doit faire l'objet d'une aide de l'Etat sont les suivantes :

- Salon international des Composants électroniques ;
- Salon international du Jouet ;
- Salon des Arts Ménagers ;
- Salon international des Plastiques ;
- Salon commercial et professionnel des Ateliers d'art (deux salons par an) ;
- Semaine de la Bijouterie-Orfèvrerie de fantaisie ;
- Salon européen de l'Habillement masculin ;
- Salon international de la Machine agricole ;
- Salon international des Sports d'hiver ;
- Salon international du prêt-à-porter féminin (deux salons par an) ;
- Salon international des Industries de la Fourrure ;
- Salon international du Matériel de Travaux publics et du Bâtiment (E. X. P. O. M. A. T.) ;
- Marché textile international ;
- Biennale française de la Machine-Outil ;
- Salon international des Industries et Arts du feu ;
- Salon international de l'Horlogerie ;
- Salon international de l'équipement de bureau (S. I. C. O. B.) ;

- Semaine internationale du Cuir ;
- Salon technique international de l'Équipement hôtelier (Equip' Hôtel) ;
- Salon professionnel international du Plein air ;
- Salon international de l'Équipement des commerces de l'Alimentation ;
- Salon international de l'Emballage ;
- Salon international des Industries de l'Habillement et de la Bonneterie ;
- Subvention à l'Association française des Salons spécialisés pour l'édition du calendrier, de la brochure en quatre langues et frais de diffusion.

Le montant de la subvention qui sera attribuée à chaque manifestation n'est pas encore déterminé.

En 1963, la répartition du crédit de propagande a été la suivante :

— Salon international des Composants électroniques.....	10.000 F
— Semaine du Cuir.....	8.000
— Marché textile international.....	8.000
— Salon international de l'Équipement de bureau.....	15.000
— Salon international de la Manutention.....	4.000
— Association Mesure, Contrôle, Régulation, Automatisation.....	15.000
— Salon international de l'Équipement des commerces.....	2.000
— Salon international du prêt-à-porter féminin.....	10.000
— Salon international de l'Équipement Blanchisserie-Teinturerie.....	5.000
— Salon international de la Confiserie.....	2.000
— Salon international de l'Horlogerie.....	6.000
— Salon international des Industries de la Fourrure.....	4.000
— Salon technique international de l'Équipement hôtelier, du Matériel de caféterie et des industries connexes.....	3.000
— Salon international des Industries et Arts du feu.....	5.000
— Salon international du Meuble.....	13.000
— Salon international des Plastiques.....	2.000
— Salon international du Plein air.....	5.000
— Salon international de la Construction et des Industries du second œuvre (B. A. T. I. M. A. T.).....	10.000
— Association française des Salons spécialisés.....	25.000
— Salon international du Livre technique.....	5.000

Par ailleurs, des subventions, à valoir sur le reliquat du crédit de 1963, ont été accordées à trois salons qui doivent se tenir au début de l'exercice 1964 :

— Composants électroniques.....	20.000 F
— Jouets	12.000
— Arts Ménagers.....	5.000

Enfin, le solde du crédit sera affecté à l'édition et la diffusion de la brochure collective de l'Association française des Salons spécialisés.

III. — Garanties de prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers

(chap. 44-85).

Les crédits prévus à ce titre pour 1964 sont de 35 millions, sans changement par rapport à ceux arrêtés pour 1963.

Ces crédits sont destinés à faire face aux liquidations à intervenir au cours de l'année prochaine au titre des garanties octroyées antérieurement au second trimestre 1960 dans le cadre de procédures gérées par l'Etat, soit pour des opérations d'assurance prospection et d'assurance foire, soit en matière de garantie contre la hausse des prix intérieurs.

Depuis le mois de juin 1960, ces procédures ont été transformées en assurances dont la gestion est confiée à la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (C. O. F. A. C. E.) ; les prévisions de dépenses entraînées par les nouvelles polices d'assurances sont portées au budget des Charges communes.

IV. — Subvention à l'Institut international des classes moyennes

(chap. 44-87).

Il est proposé de reconduire, pour 1964, la subvention de 7.000 F ouverte en 1963.

Rappelons que l'Institut international des classes moyennes a été créé en 1903 et a son siège à Bruxelles. Cet organisme coordonne les études des instituts nationaux qui traitent des problèmes intéressant les classes moyennes (professions libérales, cadres, artisanat, exploitations familiales agricoles, petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales). Pour la France, un décret du 16 décembre 1950 a créé une Commission nationale technique des classes moyennes, présidée par le Ministre des Finances et des Affaires économiques. Cette Commission tient lieu d'institut national, en attendant la création de ce dernier.

Des subventions sont versées à l'Institut international par la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, le Grand-Duché de Luxembourg, les Pays-Bas.

V. — La coopération technique (chap. 44-88).

L'ensemble des crédits de coopération technique — crédits qui sont répartis entre le présent chapitre et le chapitre 42-26 du budget des Affaires étrangères « Coopération culturelle et technique avec l'étranger » — sont destinés à notre action de coopération technique dans tous les domaines techniques industriels et économiques, à l'égard des pays étrangers en voie de développement, à l'exception des Etats africains et malgache d'expression française, des trois pays d'Afrique du Nord, du Laos, Cambodge, Viet-Nam Sud pour lesquels l'aide française est administrée par d'autres départements ministériels.

Ces crédits ont permis de maintenir et de développer dans une soixantaine de pays une action qui semble avoir d'heureux résultats.

Les formes d'interventions sont extrêmement diverses et chaque opération, même la plus modeste, doit être préparée et exécutée en fonction des données géographiques, techniques et humaines qui lui sont propres. Il est cependant possible de distinguer quelques grandes catégories d'interventions :

- missions d'experts individuels ;
- missions d'experts groupés (missions d'études, d'industrialisation ou de développement économique : « engineering ») ;
- stages de perfectionnement en France pour cadres supérieurs des pays en voie de développement (stage de six mois en moyenne) ;
- création et gestion technique dans les pays étrangers de centres de formation professionnelle pour cadres moyens et subalternes ;
- centres de diffusion de la documentation technique et scientifique française à l'étranger ;
- organisation de séjours d'information technique, scientifique, industrielle, en France, pour des personnalités étrangères de rang élevé qui se trouvent associées dans leur pays à l'organisation de notre action de coopération technique ;
- création et animation à l'étranger d'associations qui regroupent les anciens stagiaires, les ingénieurs et spécialistes autochtones de formation française et les ingénieurs et spécialistes français qui séjournent dans leur pays.

*
* *

Les traits suivants peuvent être retenus pour caractériser la coopération française de caractère économique :

— *Valeur humaine* : les cadres supérieurs français, qu'ils appartiennent à des disciplines techniques, industrielles, économiques ou scientifiques, semblent en effet avoir, du fait de leur for-

mation générale, de leur culture et des traditions nationales, une aptitude particulière à cette forme de relations internationales.

— *Absence de préoccupations mercantiles* : la France ne manifeste pas l'intention de concurrencer l'aide apportée par d'autres pays et ne cède pas à la tentation de « marchandage » que ferait naître une telle concurrence.

Un des résultats les plus heureux et les plus avantageux doit être l'intensification des courants commerciaux. Ce résultat est d'autant plus certain qu'il ne constitue pas, à court terme, le critère des interventions.

— *Organisation minutieuse de chaque opération* : il apparaît, en effet, que le problème de l'assistance technique internationale repose avant tout sur une question de méthode.

Sur le plan de la préparation des réalisations, du contrôle et de l'exploitation des opérations, la France bénéficie, en dépit du caractère limité de son action, d'une réelle avance.

— *Liaison avec la politique culturelle traditionnelle* : dans plusieurs pays, il a été constaté que le développement de la coopération technique a pour résultat un regain de faveur pour l'étude de la langue française.

— *Association financière des pays partenaires* : une participation financière est demandée dans chaque Etat aux pays partenaires comme preuve de l'intérêt qu'ils portent à la collaboration française. Dans certains cas, cette participation représente la part la plus importante des dépenses afférentes à une opération déterminée. L'intervention française ne comporte pas, en effet, de dons en nature, de subventions et de fournitures de documents, à l'exception du matériel pédagogique pour les centres de formation professionnelle.

— *Action largement tournée vers l'avenir* : les prolongements à très long terme de nos interventions nous préoccupent au moins autant que les résultats immédiats : par exemple, les stages de perfectionnement en France pour cadres supérieurs ne sont qu'un point de départ. Leurs résultats principaux sont recherchés dans la collaboration active des anciens stagiaires, tout au long de leur carrière après leur retour dans leur pays, avec les élites industrielles, scientifiques et techniques françaises qui ont participé à la réalisation de leur stage.

— *Elargissement constant des bases de l'action technique* : il semble que la coopération technique puisse de moins en moins être l'effort de quelques spécialistes qui consacrerait une partie importante, ou la totalité de leur carrière. Elle cherche plutôt à obtenir qu'un nombre croissant d'hommes de valeur, tirant leur compétence de l'exercice quotidien de responsabilités professionnelles, consacre une fraction de leur temps, même très limitée, à la politique de coopération technique. Elle s'efforce de proposer à l'ensemble des élites, en même temps que des occasions multiples de perfectionnement personnel par l'approche de problèmes fondamentaux, une forme d'idéal national adapté aux besoins de notre époque.

*
* *

Enfin, les caractères originaux du dispositif français peuvent se définir comme suit :

— association très étroite entre le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère des Finances, qui se traduit par une collaboration analogue entre les services culturels et commerciaux de chacune de nos ambassades. Une telle coordination spontanée ne semble pas exister au même degré dans les pays étrangers entre les divers services administratifs ou gouvernementaux compétents en matière de coopération technique.

— existence de deux organismes d'exécution, l'Association pour l'organisation des stages en France (A. S. T. E. F.) et l'Association pour l'organisation des missions de coopération technique (A. S. M. I. C.) permettant de donner beaucoup de souplesse à nos interventions et surtout d'associer de façon de plus en plus profonde nos élites scientifiques, techniques, industrielles à la conception même autant qu'à la réalisation de la politique suivie par les pouvoirs publics. Aucun des organismes de même nature qui existent à l'étranger : Carl Duisberg Gesellschaft en Allemagne, British Concil en Grande-Bretagne, Instituto per la Reconstruzione industriale en Italie, diverses fondations aux Etats-Unis, etc. ne semble jouer un rôle comparable. L'A. S. T. E. F. et l'A. S. M. I. C. permettent d'éliminer progressivement les inconvénients certains de la procédure qui conduit la plupart des services officiels d'assistance technique étrangers à sous-traiter les opérations à des sociétés ou bureaux d'étude privés, institutions universitaires,

voire organismes parapublics dont le concours est certes indispensable, mais dont la vocation exclusive n'est pas l'organisation de la coopération technique.

Utilisation des crédits prévus pour 1964.

Compte tenu des crédits inscrits, par ailleurs, au chapitre 42-26 du budget des Affaires étrangères le total des dotations prévues au projet de budget de 1964 au titre de la coopération technique s'élèvent à 24.858.000 F et doivent être réparties de la manière suivante :

— stages de perfectionnement et séjour d'information technique.....	16.800.000 F.
— centres de documentation.....	850.000
— missions d'experts.....	2.700.000
— missions d'études.....	1.000.000
— centres de formation professionnelle à l'étranger	3.508.000
	<hr/>
Total	24.858.000 F.

Ces crédits doivent permettre de poursuivre les opérations en cours ou déjà décidées, sans donner la possibilité d'envisager des interventions ou des programmes nouveaux. Les efforts porteront donc surtout sur le progrès des méthodes, la recherche d'une perfection toujours plus poussée dans les conditions de réalisation, de contrôle et d'exploitation de toutes nos opérations.

Notons, enfin, qu'il convient d'ajouter les subventions d'équipement prévues au titre de l'Amérique latine (4 millions), de l'Iran (0,5 million) et du Congo ex-Belge (0,5 million).

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Au cours du débat qui a eu lieu au sein de votre Commission des Finances sur les chapitres figurant au présent rapport, M. *Armengaud* a indiqué qu'à l'heure actuelle la balance des paiements extérieurs était déficitaire, en ce qui concerne le domaine de la recherche et des brevets d'invention. Or, il apparaît que ce déséquilibre tient notamment au fait que les entreprises françaises utilisent insuffisamment les brevets qu'elles détiennent, beaucoup de ces brevets qui pourraient être exportés à l'étranger ne le sont pas. Il serait donc souhaitable qu'un effort d'information soit réalisé auprès des entreprises industrielles pour attirer leur attention sur les possibilités d'exportation des brevets qu'elles détiennent. A ce propos, notre collègue a regretté que dans les grandes écoles d'ingénieurs, il n'y avait pas, en France, de cours sur la propriété industrielle ; de ce fait, beaucoup de cadres dirigeants de notre industrie sont fort peu au courant de ces problèmes.

Par ailleurs, notre collègue a soulevé la question de l'aide apportée aux chambres de commerce françaises à l'étranger. Il estime, pour sa part, que cette aide devrait être fonction des services procurés par ces organismes et ne pas consister en subventions indifférenciées.

Enfin, M. *Coudé du Foresto* a souligné l'absence de toute politique générale en matière de distribution. Les actions entreprises dans ce domaine ne sont ni coordonnées ni inspirées par des idées directrices de base.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose l'adoption des crédits du budget des services financiers qui font l'objet du présent rapport.

ANNEXE

L'ÉVOLUTION DES ÉCHANGES DU 1^{er} SEMESTRE 1963 PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

A. — Les pays étrangers.

1) Le mouvement d'ensemble des échanges.

a) 1^{er} semestre 1963 :

Importations	17.332 millions de francs.
Exportations	15.781 millions de francs.
Solde	1.551 millions de francs.
Pourcentage de couverture.....	91 %

La comparaison avec les premiers semestres des années précédentes montre, comme pour les résultats globaux, l'essor de nos échanges.

	1 ^{er} SEMESTRE 1959.	1 ^{er} SEMESTRE 1960.	1 ^{er} SEMESTRE 1961.	1 ^{er} SEMESTRE 1962.
	(Millions de francs.)			
Importations	9.143	12.096	12.981	14.072
Exportations	8.685	12.083	12.989	14.468
Solde	— 458	— 13	+ 8	+ 396
Pourcentage de couverture.	95 %	100 %	100 %	103 %

Les remarques faites pour l'ensemble de notre commerce sont également valables dans les relations avec les seuls pays étrangers, mais avec quelques nuances importantes :

— le développement des échanges apparaît ainsi particulièrement rapide, lorsque l'on exclut la zone franc, tant pour les importations (1959-1963 + 90 %) que pour les exportations (1959-1963 + 82 %) ;

— le 1^{er} semestre 1963 se situe de même dans une phase d'accélération de cette croissance, faisant suite à une phase de relatif ralentissement en 1961 et 1962.

	1 ^{er} semestre.			
	Indice			
	1 ^{er} semestre.			
	1960-1959	1961-1960	1962-1961 (*)	1963-1962 (*)
Importations	132	107	108	123
Exportations	139	107	111	109

(*) Reliquat 1961 exclu des chiffres de 1961.

Mais, par rapport aux constatations se dégagant des résultats globaux, deux différences apparaissent :

— pour les premiers semestres des années précédentes, l'avance des ventes avait, depuis 1959, constamment dépassé celle des achats et aucun fléchissement n'était encore noté au début de 1962, alors qu'il apparaissait dans l'ensemble de notre commerce ;

— le changement constaté au 1^{er} semestre 1963 n'en est que plus net. Le taux de progression des exportations (+ 9%) est légèrement inférieur à celui de 1962 par rapport à 1961, s'il reste supérieur à celui de 1960 à 1961. Le progrès des achats est deux fois et demie supérieur à celui des ventes ;

— le pourcentage de couverture, en amélioration constante de 1959 à 1962, fléchit pour la première fois depuis quatre ans. La balance des échanges avec les pays étrangers demeure cependant équilibrée, ou, du moins, très proche de l'équilibre ;

b) *L'évolution mensuelle :*

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
	(Millions de francs.)					
Importations	2.643	2.445	3.074	3.093	3.300	2.776
Exportations	2.345	2.375	2.650	2.762	2.884	2.765
Solde	— 298	— 70	— 424	— 331	— 416	— 11
Pourcentage de couverture	89 %	97 %	86 %	89 %	87 %	100 %

Cette évolution comporte deux phases très différentes :

— une période de relative stagnation des échanges en janvier et février, à laquelle les circonstances atmosphériques ont certainement contribué, mais qui prolonge également un ralentissement des exportations observé depuis l'automne 1962 ;

— une période de reprise rapide de mars à mai, plus marquée et plus hâtive pour les importations que pour les exportations.

Moyenne année précédente = 100. — *Indice des divers mois.*

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Import :						
1961	* 92	100	124	109	107	118
1962	99	109	119	106	117	108
1963	109	102	128	129	137	116
Export :						
1961	97	98	124	105	113	119
1962	102	108	118	107	113	116
1963	97	98	109	114	119	114

(*) Reliquat exclu.

2) L'évolution par zones (*).

a) Les échanges avec les pays de la *Communauté Economique Européenne* ont continué à se développer au cours du 1^{er} semestre, et la part de la C. E. E. dans notre commerce extérieur n'a cessé de s'accroître. Toutefois, le rythme de progression des échanges avec ces pays tend à se ralentir et n'est plus nettement supérieur, comme il l'était auparavant, à celui de la progression de notre commerce avec l'ensemble des pays étrangers. On observera, en outre, la *dégradation* sensible du bilan des échanges avec la C. E. E. qui se traduit au cours du semestre, pour la première fois, par un *solde global déficitaire*. L'analyse par pays montre en effet que les succès remportés sur le marché italien ne parviennent pas à compenser la détérioration relevée dans les échanges avec l'Allemagne, les Pays-Bas et l'U. E. D. L.

	6 MOIS 1962			6 MOIS 1963				
	Import. (*)	Export.	Solde.	Import.	63/62.	Export.	63/62.	Solde.
	(Millions de francs.)			(Millions de francs.)				
Allemagne fédérale.....	3.206	3.097	— 109	3.719	116	3.242	105	— 477
Italie	1.062	1.378	+ 316	1.260	119	1.751	127	+ 491
Pays-Bas	690	629	— 61	882	128	620	99	— 262
U. E. B. L.....	1.207	1.541	+ 334	1.591	132	1.755	114	+ 164
Total C. E. E.....	6.165	6.645	+ 480	7.452	121	7.368	111	— 84
Part C. E. E. dans le total général des échanges..	32,7 %	36,4 %		35 %		37,4 %		

b) Les échanges avec les pays de l'A. E. L. E. au cours du 1^{er} semestre viennent en tête pour le taux de progression qui devance même le taux d'accroissement relatif des échanges avec la C. E. E., si bien que la part de l'A. E. L. E. dans notre commerce total a sensiblement augmenté. Mais de la différence de rythme dans l'avance des importations (+ 25 %) et des exportations (+ 13 %) résulte une *dégradation* du solde des échanges qui devient moins favorable.

(*) N. B. — Dans l'étude par zones, le reliquat 1961 n'a pu être dissocié des chiffres des importations du 1^{er} semestre 1962 qu'il conduit à majorer de 4,2 % en moyenne.

Cette évolution globale recouvre deux mouvements très différents :

- une détérioration accusée de notre position commerciale vis-à-vis des pays scandinaves et surtout de la Grande-Bretagne ;
- une confirmation de notre excédent à l'égard des autres pays de la zone.

	6 MOIS 1962			6 MOIS 1963				
	Import.	Export.	Solde.	Import.	63/62	Export.	63/62	Solde.
(Millions de francs.)								
Grande-Bretagne	945	877	— 68	1.258	133	947	108	— 311
Pays scandinaves.....	530	691	+ 161	605	114	685	99	+ 80
Suisse	415	1.001	+ 586	511	123	1.218	122	+ 707
Autriche	71	157	+ 86	77	108	215	137	+ 138
Portugal	41	130	+ 89	50	122	157	121	+ 107
Total A. E. L. E.....	2.002	2.856	+ 854	2.501	125	3.222	113	+ 721
Part de l'A. E. L. E. dans le total général des échanges	10,6 %	15,6 %		11,7 %		16,3 %		

c) *Les pays développés situés hors Europe :*

Ces pays, peu nombreux (U. S. A., Canada, Australie, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande, Japon, Israël), détiennent une grande partie des ressources naturelles et de la capacité de production industrielle mondiale ; ils représentent à eux seuls 53 % du revenu universel. Cependant leur place dans les échanges extérieurs de la France est faible, particulièrement dans nos exportations (10 %). La balance commerciale est donc, traditionnellement, fortement déséquilibrée à notre détriment et l'évolution récente, loin de corriger cette situation, en accuse les traits.

	1 ^{er} SEMESTRE 1962			1 ^{er} SEMESTRE 1963				
	Import.	Export.	Solde.	Import.	63/62	Export.	63/62	Solde.
Amérique du Nord...	2.160	1.228	— 932	2.419	112	1.137	93	— 1.282
Autres	783	341	— 442	863	110	446	131	— 417
Total	2.943	1.569	— 1.374	3.282	111	1.583	101	— 1.699
Part dans le commerce avec l'étranger.....	20 %	10,8 %		18,9 %		10 %		
% de couverture....	53 %			48 %				

Des distinctions sont à faire selon les pays :

— la dégradation de notre position commerciale à l'égard des *Etats-Unis* s'accroît sous l'effet d'un accroissement rapide des importations et d'un recul concomitant des exportations ;

— les échanges restent fortement déséquilibrés vis-à-vis des *Vieux Dominions* mais l'évolution récente est plus favorable : nos ventes, bien que modestes, progressent plus vite que nos achats ;

— les échanges avec le *Japon* cessent, pour la première fois, d'être déséquilibrés au détriment de ce pays en raison du progrès très accentué des livraisons japonaises.

d) Le premier semestre semble apporter un changement profond dans la physionomie des échanges avec les *Pays de l'Est et la Chine*. Contrairement aux tendances précédemment observées, l'essor des importations a été rapide cependant que les ventes globales restaient *stationnaires*. Cette stabilité de l'ensemble recouvre deux mouvements de sens opposé :

— un déclin des ventes de produits industriels et de biens d'équipement à l'U. R. S. S. ;

— un progrès à destination de la Chine (céréales), des pays satellites et de la Yougoslavie.

Les échanges avec cette zone au premier semestre se sont traduits en définitive par un excédent moindre, un déficit important apparaissant même dans les relations avec l'U. R. S. S.

Echanges globaux avec les Pays de l'Est.

(Millions de francs.)

SIX MOIS 1962			SIX MOIS 1963				
Import.	Export.	Solde.	Import.	63/62	Export.	63/62	Solde.
506	891	+ 385	649	128	881	99	+ 232

e) La part relative des *pays sous-développés hors zone franc* tend à décroître, la progression des échanges avec ce groupe étant inférieure à celle relevée pour l'ensemble de notre commerce avec l'étranger. Clients modestes, ces pays sont en revanche d'importants fournisseurs (pétrole et produits tropicaux) de sorte que la balance des échanges est déficitaire à notre détriment.

	SIX MOIS 1962			SIX MOIS 1963				
	Import.	Export.	Solde.	Import.	63/62	Export.	63/62	Solde.
	(Millions de francs.)							
Amérique (sauf U.S.A.-Canada)	735	744	+ 9	900	122	673	90	— 227
Afrique (sauf Afrique du Sud).....	302	251	— 51	447	148	372	148	— 75
Moyen-Orient Pétroliers	984	98	— 886	1.021	104	112	114	— 909
Reste de l'Asie (sauf Chine, Japon).....	500	528	+ 28	544	109	599	114	+ 55
Total Pays sous-développés ...	2.521	1.621	— 900	2.912	116	1.756	108	— 1.156

B. — La zone franc.

1° L'ensemble du semestre.

Importations	3.994 millions de francs.
Exportations	3.934 millions de francs.
Solde	— 60 millions de francs.
Pourcentage de couverture.....	98 %

Le rapprochement avec les années précédentes illustre pour la Zone Franc, le déclin, mais aussi la relative reprise de ces échanges après la crise de 1962, liée aux événements d'Algérie.

	1 ^{er} SEMESTRE 1959	1 ^{er} SEMESTRE 1960	1 ^{er} SEMESTRE 1961	1 ^{er} SEMESTRE 1962 (sans rel.)	1 ^{er} SEMESTRE 1962 (avec rel.)
	(Millions de francs.)				
Importations	3.226	3.694	3.928	4.030	4.209
Exportations	4.184	5.170	4.794	3.778	3.778
Solde	+ 958	+ 1.476	+ 866	— 252	— 431
Pourcentage de couverture	130 %	140 %	122 %	94 %	90 %

Le premier semestre 1963 marque un arrêt des mouvements observés de 1960 à 1962, qui se traduisait par une réduction de nos exportations et un accroissement de nos achats.

De 1962 à 1963, en effet, nos ventes ont à nouveau augmenté, pour se stabiliser toutefois à un niveau encore modeste, inférieur de 24 % à celui de 1960. Les importations, en sens inverse, sont restées stables pour la première fois depuis 1959.

$$\text{Indice} \frac{1^{\text{er}} \text{ semestre.}}{1^{\text{er}} \text{ semestre.}}$$

	1960-1959	1961-1960	1962-1961	1963-1962	TOTAL 1963-1959
Importations	114	106	103	99	124
Exportations	124	93	78	104	94

Des échanges fortement excédentaires autrefois, puis nettement déficitaires en 1962, tendent ainsi vers l'équilibre.

2° L'évolution mensuelle.

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
	(Millions de francs.)					
Importations	594	550	789	675	776	610
Exportations	634	642	667	671	671	650
Solde	+ 40	+ 92	— 122	— 4	— 105	+ 40
Pourcentage de couverture	107 %	117 %	85 %	99 %	86 %	107 %

Cette évolution est très différente pour les *exportations*, assez stables sur toute la période et les *importations*, sujettes à une *poussée très forte en mars et mai*.

Ces pointes excèdent nettement les variations relatives observées les années précédentes :

Moyenne du semestre = 100.

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Import :						
1961	86	94	112	102	108	97
1962	83	89	103	103	114	107
1963	89	83	118	101	116	91

Plusieurs éléments exceptionnels contribuent à les expliquer :

— l'instabilité des importations de vins algériens différées par le froid en janvier et février, réalisées de façon massive en mars, puis arrêtées en mai et juin ;

— la vigueur de la demande française de fruits et légumes, que la production nationale ou européenne, atteinte par le gel ou retardée, n'a pu satisfaire, spécialement en mars, avril et mai ;

— la nécessité de renouveler les stocks de pétrole après un hiver rigoureux, opération accélérée en mars.

Ce sont ces mêmes variations des importations qui rendent compte des déficits relevés en mars et mai, alors que la tendance d'ensemble du semestre est à un équilibre des échanges.